



Débutant



7 heures



100 % digital



500 €/stagiaire

### Objectifs pédagogiques

Cette action de formation vous présente les obligations et les bonnes pratiques du RGPD au sein d'une organisation.

### A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Appréhender les paramètres de cette Réglementation générale de la protection des données RGPD
- Identifier les outils de mise en conformité.
- Être en mesure de mettre en place un plan d'action de mise en conformité

### Niveau requis

Admission après entretien.

### Public concerné

Toute personne dont la mission est de mettre en place une démarche de mise en conformité au RGPD d'une organisation. Aucune connaissance particulière.

### Accessibilité aux personnes handicapées

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès de notre référent handicap à l'adresse suivante : [contact@adequate-formations.fr](mailto:contact@adequate-formations.fr)

### Délai d'accès

Nos formations (en INTRA ou INDIVIDUELLE) sont sur mesure et les dates et horaires adaptées à vos besoins. Nous organisons les sessions sous un délai d'un mois après la validation de votre inscription.

### Modalités d'évaluation :

- *L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation (QCM, mises en situation, travaux pratiques...*
- *A l'issue de chaque action de formation, une évaluation à chaud de l'apprenant, pour mesurer sa satisfaction et sa perception d'évolution de ses compétences par rapport à l'objectifs de la formation.*
- *Au bout de 30/40 jours, une évaluation à froid de l'apprenant, pour valider le transfert de ses acquis en situation professionnelle.*

### Moyens pédagogiques et techniques :

- *Les moyens pédagogiques et les méthodes utilisées sont principalement : support de cours & documentations numériques, aides audio visuelles, exercices pratiques de cas réels, interaction avec la formatrice.*
- *Suivi des présences et remise d'un certificat individuel de compétences.*

### Compétences du Formateur :

- *La formatrice est experte RGPD et DPO certifié PECB.*

## LE PROGRAMME

Cette action de formation 100 % digitale de 7 heures comprend une classe virtuelle.

### Les fondamentaux du RGPD et la méthodologie à mettre en place

#### 1. Comprendre le RGPD

- *Historique et contexte de la mise en place du RGPD*
- *Définitions, Objectifs, et cadre légal et réglementaire du RGPD*

#### 2. Connaître les principes fondamentaux du RGPD

- *Les principes généraux de la protection des données*
- *Les droits de personnes concernées*
- *La classification de données personnelles*
- *Les principaux acteurs*
- *Les risques juridiques et les sanctions*

#### 3. Les étapes pour débiter sa mise en conformité au RGPD

- *Définir son organisation interne du RGPD*
- *Faire l'inventaire de ses données personnelles*
- *Informers les personnes concernées*
- *Assurer la conformité des divers outils de communication*
- *Sensibiliser ses collaborateurs*
- *Organiser les processus internes*
- *Mettre à jour ses contrats*
- *Gérer les risques*
- *Documenter sa mise en conformité au RGPD*

### Les actions opérationnelles à mener pour la mise en conformité de votre entreprise

#### 4. Votre plan d'actions pour commencer votre mise en conformité au RGPD

- *Les bonnes pratiques à mettre en place pour être conforme au RGPD (base de données, prospection, contrat client & sous-traitants ...)*
- *Elaborer le plan de vos actions de mise en conformité au RGPD.*
  - *Cas pratique selon le secteur d'activité de l'apprenant.*

### Informations complémentaires

Pour suivre cette formation distancielle, chaque participant doit disposer d'une bonne connexion internet et de prévoir un temps d'appropriation des outils dédiés à la formation à distance.

Des informations complémentaires seront fournies en amont de chaque session.

Divers outils seront transmis aux apprenants.

Dans le cas de formation collective distancielle : pour plus de convivialité, de participation active, les sessions seront constituées de 2 personnes minimum à 4 personnes maximum.